

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 12 novembre 2018

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

<u>Etaient</u> présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel

BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa Alfano, Madame Françoise BEY, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s): Monsieur Eric ELKOUBY ayant donné pouvoir à Madame Suzanne KEMPF, Madame Martine JUNG ayant

donné pouvoir à Madame Françoise BEY, Madame Frédérique MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à

Monsieur Philippe MEYER

Excusé(s): Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF

Absent(s): Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Nicolas MATT

Rapporteur: Madame Christiane WOLFHUGEL

N° CP/2018/366 - 74030 - Aménagement de l'espace rural

Rénovation pastorale et reconquête des paysages - Proposition de prolongation du délai de validité d'une subvention

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide de prolonger d'un an, à compter de la date de caducité prévue à l'article 1.7.2 du règlement financier, la subvention d'un montant de 17 392 € attribuée à la Commune de Plaine pour des travaux rénovation pastorale par délibération n° CP/2013/321 du 4 juillet 2016.

La date de caducité de cette subvention est donc reportée au 31 décembre 2019.

Pour extrait conforme : Pour le Président La Directrice des services de l'assemblée Adopté à l'unanimité

Aurélie LACQUEMENT

Le Président, Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20181112-lmc1121198-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 19/11/18